

Faire respecter la loi

Une justice qui juge vite, des peines qui s'exécutent, une immigration décidée plutôt que subie. Sans slogan, et sans rien promettre qui ne se compte.

« Construire plutôt que promettre »

La chaîne se casse



Ce que le programme répare, dans l'ordre

Juges et procureurs doublés
et l'IA qui prépare les dossiers

125 000 places de prison
sur trois niveaux de sécurité

La peine prononcée
est exécutée, partout

Police et gendarmerie
présentes, villes et campagnes

Réparer un seul maillon ne sert à rien : c'est la chaîne entière qui rend la règle crédible.

Le problème n'est pas l'absence de lois : c'est que la chaîne casse en chemin. On interpelle, on juge des années plus tard, la peine n'est pas exécutée, et la règle cesse d'être crue.

Chacun le voit dans son quartier ou son village. Ce n'est pas un sentiment : c'est une mécanique, et elle se répare maillon par maillon.

Une justice rapide, ferme et enfin dotée

Trois mots, et le troisième est celui qu'on oublie toujours : dotée.

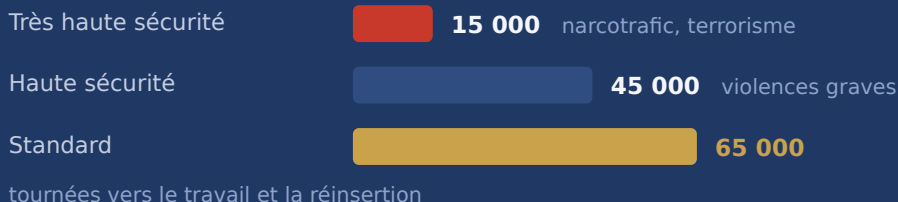
- **Juges et procureurs doublés.** La France juge lentement parce qu'elle manque de magistrats, pas parce que ses juges travaillent mal. ⁽¹⁾
- **L'intelligence artificielle au service des juges :** tous les tribunaux, y compris de commerce, reçoivent des outils de prétraitement : synthèse des dossiers, tâches répétitives, recherche de jurisprudence. **La machine prépare, le juge décide**, et chaque heure de greffe gagnée est une audience plus tôt.
- **Et une doctrine claire sur ce que la machine n'a pas le droit de faire :** aider à la recherche et à la documentation, oui ; **noter un justiciable ou proposer une peine, jamais.** La décision reste humaine et motivée, l'usage de l'outil est tracé, et la partie adverse peut le contester. Une justice plus rapide ne doit pas devenir une justice automatique.
- **La peine prononcée est exécutée, partout.** Une sanction qui ne s'applique pas n'enseigne rien, ni au condamné ni à ceux qui regardent.
- **Police et gendarmerie présentes durablement,** dans les quartiers comme dans les zones rurales, avec une justice qui donne enfin suite aux interpellations.

POURQUOI LA CHAÎNE ENTIÈRE

Doubler les juges sans places de prison encombre les tribunaux. Construire des prisons sans juges les remplit de prévenus. Aucun maillon ne vaut seul.

(1) Ministère de la Justice, loi de programmation du 20 novembre 2023 : 10 000 emplois nets, dont 1 500 magistrats et 1 800 greffiers. Statistiques pénitentiaires mises à jour mensuellement en 2026.

125 000 places, sur trois niveaux



75 000 places neuves préfabriquées, construites vite.

Les plus vétustes démolies.

Une cellule individuelle pour tous, environ 8 m².

Au moins deux établissements par département.

Une peine qui ne s'exécute pas n'est pas une peine.

Environ 89 000 ⁽²⁾ détenus pour environ 63 000 places opérationnelles : des matelas au sol, des cellules à trois, et des peines prononcées qui ne s'appliquent jamais faute de place. Une peine qui ne s'exécute pas n'est pas une peine.

S'y ajoute le mélange des publics : le trafiquant chevronné et le condamné de vingt ans qui pourrait encore s'en sortir partagent les mêmes murs. La détention forme alors ce qu'elle devrait empêcher.

Ministère de la Justice, statistiques pénitentiaires mises à jour mensuellement en 2026. Loi de programmation du 20 novembre 2023 : 10 000 emplois nets, dont 1 500 magistrats et 1 800 greffiers Engagement 11 du programme.

Séparer les publics, et construire vite

Une prison n'est pas un entrepôt : ce qu'on y fait décide de ce qui sort.

- **15 000 places de très haute sécurité** pour le narcotrafic et le terrorisme : on ne démantèle pas un réseau en laissant ses chefs le piloter depuis leur cellule. ⁽³⁾
- **45 000 places de haute sécurité** pour les violences graves et les infractions sexuelles.
- **65 000 places standard tournées vers le travail et la réinsertion** : la majorité sortira un jour.
- **Une cellule individuelle pour tous**, environ 8 m² avec douche et lavabo : c'est une condition de sécurité autant que de dignité, la promiscuité nourrissant les violences et les trafics.
- **75 000 places neuves en dix ans**, environ cent cinquante établissements préfabriqués de 500 places montés en usine, à près de **200 000 € la place contre 400 000 en construction classique**. Les 13 000 places les plus vétustes sont fermées : 63 000 moins 13 000 font bien 125 000.
- **Et le mur ne suffit pas**. Le programme compte aussi le personnel et le fonctionnement, surveillants, conseillers d'insertion, soignants : une place sans surveillant ne s'ouvre pas, et une place sans réinsertion se rouvre après la sortie.

CE QUE NOUS NE CACHONS PAS

Construire 75 000 places prend dix ans, et le préfabriqué divise le coût par deux sans le supprimer. Le programme préfère un calendrier tenable à une annonce que personne ne vérifiera.

(3) Légifrance, code de procédure pénale article 7, en vigueur en 2026 : trente ans à compter de la majorité pour les crimes concernés commis sur mineur. CNIL, 16 février 2022 : finalité, minimisation, habilitations, traçabilité.

Une plainte qui ne finit pas au tiroir

Une plainte qui ne débouche sur rien fait plus de mal qu'elle n'en répare : elle apprend à la victime que sa parole ne pèse pas, et à l'auteur qu'il ne risque rien.

Le programme remet la victime au centre, et pas seulement dans les discours : par des délais, des lieux de soin, et une prescription qui cesse de protéger l'agresseur.

- Des unités de soins spécialisées, dont les violences sexuelles, dans tous les CHU.
- Les crimes sexuels sur mineurs rendus imprescriptibles.
- Un système national sécurisé de rapprochement des alertes de l'enfance en danger, sous contrôle de la CNIL.

La victime au centre, pas à la fin du dossier

Ce qui compte, pour quelqu'un qui a porté plainte, ce n'est pas la loi : c'est ce qui se passe les six mois suivants.

- **Des unités de soins spécialisées dans tous les CHU**, dont les violences sexuelles : la victime n'a plus à raconter dix fois son histoire à dix guichets. ⁽⁴⁾
- **Les crimes sexuels sur mineurs deviennent imprescriptibles** : on peut engager des poursuites à tout moment de sa vie, parce qu'on parle souvent des années après.
- **Un système national sécurisé de rapprochement des alertes de l'enfance en danger**, qui relie les signalements de l'école, des urgences, de la police, du social et de la justice. Aujourd'hui cinq services savent, chacun de son côté, et l'enfant passe entre les mailles.
- **Protéger, pas surveiller** : accès réservé aux professionnels habilités et tracé, finalité unique, contrôle indépendant de la CNIL.

LE POINT DE VÉRITÉ

Un système national de rapprochement des alertes sur des enfants touche à la vie privée des familles. Le programme l'encadre strictement plutôt que de faire semblant que la question ne se pose pas.

(4) Service Public, règles 2026 : niveau A2 pour certaines premières cartes pluriannuelles, B1 pour certaines cartes de résident. Conditions de ressources et de logement du regroupement familial existantes.

L'immigration, et aucune règle qui tienne

Depuis vingt ans, le sujet n'a droit qu'à deux réponses. D'un côté la fermeture totale : impossible, et contraire aux engagements de la France. De l'autre l'absence assumée de règles. Aucune des deux ne décide quoi que ce soit.

Entre les deux, ce sont les procédures qui tranchent à la place du politique : des dossiers d'asile qui durent des années, et une intégration à laquelle on n'a jamais donné les moyens de réussir. Ce n'est pas un problème de personnes : c'est un défaut de règles, et il se corrige.

- Décider : le travail comme premier critère, secteur par secteur.
- Ordonner : une **décision initiale** d'asile en moins de trois mois, le recours accéléré ensuite, puis appliquée.
- Intégrer : la langue et le civisme exigés, avec les moyens de les acquérir.

Décider, ordonner, intégrer

Se donner des règles n'est pas une brutalité : sans elles, c'est le hasard des procédures qui décide, et personne n'y gagne.

- **L'immigration de travail en premier**, selon les besoins réels de l'économie, métiers en tension, soignants, ingénieurs, professeurs, pilotée secteur par secteur. ⁽⁵⁾
- **Et jamais au détriment du pays d'origine** : la France ne prend pas les soignants dont un pays a besoin pour se soigner lui-même. Pas de pillage des cerveaux.
- **L'intégration exigée, et enfin financée** : on demande la langue et le civisme, donc on donne les cours, les places et le temps de les acquérir. Un examen conditionne le titre de long séjour et la nationalité. Exiger sans donner les moyens, c'est organiser l'échec puis le reprocher.
- **Les diplômes étrangers validés par un examen français** : le même niveau d'exigence pour tous, jamais selon l'origine du diplôme. Une infirmière formée ailleurs cesse d'être serveuse.
- **Le regroupement familial encadré** par des conditions de ressources et de logement, comme chez la plupart de nos voisins.

QUI PEUT Y AIDER

Les retraités volontaires peuvent prendre leur part, en donnant des cours de français dans un cadre précis. L'intégration n'est pas qu'une affaire d'administration.

(5) Ministère de l'Intérieur et Ofpra, cadre 2026 : délais d'instruction et de recours distincts. Objectif du programme à démontrer avant le vote.

Décider vite, puis appliquer

Aujourd'hui

Plusieurs années d'attente, puis une décision souvent sans suite

Cela ne sert ni les demandeurs sincères, ni la crédibilité du système.

Demain

Moins de trois mois
pour décider

Puis appliqué
sans délai

Protection immédiate pour qui y a droit,
retour effectif pour qui n'y a pas droit.

La Convention de Genève s'impose à la France, et le programme l'honore. Ce qu'il refuse, c'est une instruction de 5,4 mois à l'Ofpra suivie, en cas de recours, de 5 mois et 15 jours devant la CNDA.

Une décision rapide protège le demandeur sincère autant qu'elle rend le système crédible.

Trois mois pour décider, puis on applique

Le délai n'est pas un détail de procédure : c'est ce qui fait la différence entre un droit et une file d'attente.

- **Moins de trois mois** pour la décision initiale, et des recours accélérés, avec les moyens correspondants : officiers de protection, juges de l'asile, hébergement le temps de l'instruction.
- **Puis la décision est appliquée sans délai** : on ne laisse plus des situations s'enliser des années faute d'avoir tranché.
- **C'est la seule façon d'honorer le droit d'asile** : un droit dont l'examen prend trois ans n'en est plus un, ni pour celui qui fuit, ni pour le pays qui accueille.
- **Et cela vaut mieux qu'un slogan** : ni la fermeture totale, impossible, ni l'absence de règles, intenable.

CE QUE NOUS NE CACHONS PAS

Tenir trois mois suppose de recruter et de former, et le retour effectif dépend d'accords avec les pays d'origine, qui ne se décrètent pas depuis Paris.

× 2

juges et procureurs, pour que la loi vaille

Une politique de sécurité ne se juge pas à la fermeté de ses annonces mais à ce qu'elle change dans un commissariat, un tribunal, une salle d'attente de préfecture.

Voici cinq situations, et ce que le programme y fait.

- Doubler les magistrats, c'est réduire le délai, pas durcir la peine.
- Séparer les publics en prison, c'est empêcher que la détention forme des délinquants.
- Décider vite sur l'asile, c'est protéger plus tôt ceux qui y ont droit.

Cinq situations, cinq effets

Ce que le programme fait à cinq endroits.



Une plainte pour violences

classée sans suite aujourd'hui

Les magistrats doublés et l'IA qui prépare les dossiers ramènent le délai d'audience : la plainte a une suite.



Un gendarme en zone rurale

interpellations sans lendemain

La justice donne suite à ses interpellations. Sans cela, sa présence devient décorative et il le sait.



Un détenu de 22 ans

premier délit

Il n'est plus mélangé aux réseaux : place standard tournée vers le travail et la réinsertion, cellule individuelle.



Une famille syrienne

demande d'asile

Trois mois au lieu de trois ans, hébergement pendant l'instruction, et une protection qui commence vraiment le jour de la décision.



Une infirmière étrangère

diplôme non reconnu

Son diplôme est validé par un examen français : elle exerce enfin son métier, au même niveau d'exigence que tout le monde.

« Encore un programme sécuritaire »

Non. Un programme sécuritaire promet des peines plus lourdes ; celui-ci promet des peines **réellement exécutées**, ce qui est l'inverse de la surenchère. Il ne crée pas de nouveaux délits, il fait fonctionner ceux qui existent.

Et il met l'argent là où l'on ne le met jamais : **doubler les magistrats** coûte moins cher qu'un discours et change tout. La fermeté sans moyens n'est qu'une promesse de campagne de plus.

- « Vous stigmatisez l'immigration » : le premier critère est le travail, et le pillage des cerveaux est refusé.
- « Trois mois, c'est impossible » : pas sans moyens ; le programme les chiffre.
- « Le fichier de l'enfance est une surveillance » : accès tracé, finalité unique, contrôle CNIL.

Les trois objections, une par une

Elles reviendront à chaque débat. Autant y répondre ici, par écrit.

- « **C'est du sécuritaire.** » Nous ne durcissons pas les peines, nous les rendons exécutables. Une règle crue est plus dissuasive qu'une règle sévère et vide.
- « **Vous désignez l'immigration comme un problème.** » Le programme dit l'inverse : il choisit selon les besoins, refuse de piller les pays d'origine, et donne à l'intégration les moyens qui lui manquent depuis vingt ans.
- « **Vos délais sont irréalistes.** » Trois mois d'asile et des audiences plus rapides supposent des recrutements, et ils sont chiffrés. Sans moyens, ce serait un slogan ; avec eux, c'est un engagement vérifiable.

CE QUE NOUS NE CACHONS PAS

Le retour effectif dépend d'accords avec les pays d'origine, et la construction des places prend des années. Aucun des deux ne se décrète en un discours.

Une règle qui ne s'applique pas n'est plus une règle.

Ce n'est pas la sévérité qui fait tenir une société, c'est la certitude. Quand chacun sait que la loi sera appliquée, la plupart n'ont pas besoin d'être punis. Quand personne n'y croit plus, aucune peine n'est assez lourde.

Ce qui se passe dès l'élection

Rien de tout cela ne vaut sans calendrier ni contrôle.

- **Dès 2027** : recrutements de magistrats engagés, outils d'IA déployés dans les tribunaux, réforme des délais d'asile enclenchée, premières places préfabriquées lancées.
- **Sur le mandat** : 125 000 places, les plus vétustes démolies, deux établissements par département.
- **Le fichier de l'enfance en danger** ouvert sous contrôle de la CNIL dès la première année.
- **Et si une ligne ne tient pas, elle est révisée en public.**

COMMENT VÉRIFIER

Trois chiffres, publiés chaque année : le délai moyen d'audience, le taux d'exécution des peines prononcées, et le délai moyen d'une décision d'asile.

Chaque chiffre a sa source

Rien à croire, tout à vérifier, les numéros (1) au fil des pages renvoient ici.

(1) Ministère de la Justice, loi de programmation du 20 novembre 2023 : 10 000 emplois nets, dont 1 500 magistrats et 1 800 greffiers. Statistiques pénitentiaires mises à jour mensuellement en 2026.

(2) Ministère de la Justice, statistiques pénitentiaires mensuelles, situation au 1er juillet 2026 : 89 446 personnes détenues pour 63 289 places opérationnelles, soit 141,3 % d'occupation. Loi de programmation du 20 novembre 2023 : 10 000 emplois nets, dont 1 500 magistrats et 1 800 greffiers Engagement 11 du programme.

(3) Légifrance, code de procédure pénale article 7, en vigueur en 2026 : trente ans à compter de la majorité pour les crimes concernés commis sur mineur. CNIL, 16 février 2022 : finalité, minimisation, habilitations, traçabilité.

(4) Service Public, règles 2026 : niveau A2 pour certaines premières cartes pluriannuelles, B1 pour certaines cartes de résident. Conditions de ressources et de logement du regroupement familial existantes.

(5) Ofpra, bilan 2025 : délai moyen d'instruction 163 jours, soit 5,4 mois. CNDA, bilan 2025 : délai moyen constaté 5 mois et 15 jours. Objectif du programme à démontrer avant le vote.

Nous avons besoin de vous

Ce programme ne demande pas d'être cru : il demande d'être vérifié. Et il ne se fera pas seul.

- **Nous avons besoin des élus locaux**, qui rouvrent les commerces, accueillent les usines et connaissent leur territoire mieux que Paris. Et d'abord de 500 d'entre eux, pour que cette candidature existe.
- **Nous avons besoin des syndicats**, parce que la durée du travail, la pénibilité et les retraites ne se règlent pas par ordonnance. Elles se négocient, ou elles ne tiennent pas.
- **Nous avons besoin des Français**, qui votent, qui produisent, et qui feront vivre ou mourir ce texte. Aucun des trois ne suffit seul.
- **Et sur ce sujet en particulier**. La sécurité n'est pas l'affaire de l'État seul : elle tient aux magistrats, aux polices municipales, aux maires et à ceux qui portent plainte.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Faites-le lire, en main propre ou par message. **Parlez-en autour de vous** : un livret qui parvient à un élu par un habitant de sa commune pèse plus qu'un courrier de campagne. **Vérifiez nos sources** : elles sont datées à chaque page.

Construire plutôt que promettre.

En vingt ans, la France est passée d'une logique de protection à une logique de compensation par l'importation. Notre projet consiste à redevenir un pays qui produit et construit : des entreprises, des logements, des familles, des écoles et de la confiance.

On vous fait confiance, et on vous donne une chance de changer les choses. Le programme complet, chaque euro classé et chaque chiffre sourcé, est dans le livre et dans la version courte.

XAVIER BALDUINI

WWW.PETITPREAMBULE.FR